

## **Concertation sur la liaison souterraine en courant continu France-Espagne**

### **Atelier territorial 1 Réunion du 15 décembre – Mairie de Baixas**

#### **Verbatim**

#### **Présents**

|                      |  |
|----------------------|--|
| M. Gérard Amiel      | Collectif Non à la THT   |
| M. Gilles Foxonet    | Maire de Baixas  |
| Mme Dominique Janin  | Defensa de la Terra  |
| M François Bertault  | CNDP   |
| M Jannick Boulin     | Concertant du projet France-Espagne                                  |
| M Yves Decoeur       | Directeur du Projet France-Espagne<br>et Directeur général de INELFE |
| M Jean-Marc Pagès    | Géokos   |
| Mme Nathalie Canevet | Secrétariat Logistique   |
| Mme Isabelle Lilli   | Secrétariat Logistique   |

La séance est ouverte à 10 heures 45.

**M. FOXONET.**- Mesdames et Messieurs, je voudrais vous accueillir dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Baixas. C'est assez symbolique d'avoir organisé cette réunion dans cette salle du Conseil municipal puisque je souhaitais vous accueillir ici même à l'hôtel de ville.

Je voudrais vous dire le plaisir que j'ai de travailler à vos côtés sur ce grand projet, mais en même temps vous dire le regret que j'ai eu ces deux derniers mois de ne pouvoir être présent comme je l'aurais voulu. Je disais à M. Bertault que je suis dans une réorganisation politique au sein du Conseil municipal de Baixas, puisque Mme Marie Dumas, notre regrettée amie première adjointe est décédée récemment, et une nécessaire réorganisation s'imposait ces derniers jours encore. Je voudrais avoir une pensée pour elle. Elle a travaillé à mes côtés pendant huit ans, en tant que maire adjointe à la mairie de Baixas, et elle a travaillé en début d'année encore, malgré sa maladie, sur ce projet. Je voudrais vous présenter mes excuses sur certaines de mes absences ces

dernières semaines dues à une réorganisation nécessaire, et vous dire le plaisir que j'ai de vous accueillir dans cette salle du Conseil municipal pour la réunion de notre atelier.

**M. BERTAULT.**- Un petit mot pour informer -et ceci sous le contrôle de nos amis des Associations et de RTE- M. Foxonet sur ce qui s'est dit à l'occasion de la première réunion consacrée à l'extension du poste de conversion de Baixas. A cette occasion, le maître d'ouvrage a rappelé qu'actuellement, d'une superficie de 12 ha, ce poste allait être porté du fait de son extension à 24 ha, afin d'assurer l'accueil de ce qui est fait actuellement, c'est-à-dire une station à 63.000 V, d'une autre à 225.000 et de la nouvelle à 400.000 qui se développera à la fois sur l'ouest et sur le sud-ouest de la zone actuellement occupée par le poste actuel.

Un certain nombre de questions ont été posées par nos amis des Collectifs et des Associations, auxquelles le maître d'ouvrage aura l'occasion de répondre. J'en cite trois qui me passent par la tête, c'est le problème des champs magnétiques au droit ou tout à proximité des clôtures prévues autour de la station ; la question du bruit éventuellement généré par cette nouvelle installation ; et la question de l'existence ou non de produits chimiques particuliers qui appelleraient peut-être des traitements particuliers, et à cette occasion avait été évoquée la présence de bassins spécifiques pour récupérer un certain nombre de produits, mais le maître d'ouvrage donnera l'ensemble des précisions sur ce sujet.

Le quatrième élément est celui qui pourra –et tout le monde était d'accord à l'occasion de cette dernière réunion- donner lieu à un petit groupe de travail auquel participeront les gens qui le souhaitent pour étudier la question de l'insertion paysagère de cet aménagement, insertion paysagère dont il est peut-être difficile de parler dans le cadre de la concertation actuelle, mais qui, au fur et à mesure que se préciseront les projets architecturaux, pourra être créée. Un appel a été fait à toutes les bonnes volontés pour participer à cette réflexion en compagnie du maître d'ouvrage. Le dernier point étant celui de la reconstitution des voies, des chemins qui longent l'actuelle station de conversion, qui seront donc remplacés par d'autres chemins afin d'assurer la circulation et l'accès aux parcelles autour de cette station.

Voilà ce que je voulais dire pour vous éclairer sur les conclusions, outre des précisions complémentaires que les personnes autour de la table pourraient apporter. Le maître d'ouvrage peut répondre maintenant à ces questions spécifiques que je viens de rappeler, il peut y en avoir de nouvelles éventuellement. Je vais donc faire un tour de table avant.

**M. AMIEL.**- Je voudrais revenir sur la réunion d'hier, car il y a quelque chose que je n'ai peut-être pas bien compris : je voudrais savoir s'il y aurait une nouvelle réunion ou pas de l'atelier numéro 2 ?

**M. BERTAULT.**- A ma connaissance, en fonction des conclusions que j'ai tirées à la fin de la réunion, il n'y aura pas de réunion supplémentaire du deuxième atelier. Nous sommes convenus à la fin de la réunion d'hier que tout le monde avait eu l'occasion de se prononcer sur le projet de tracé tel qu'il était prévu, à l'exception d'un élément qui est né hier, c'est-à-dire la nouveauté qui a été annoncée par M. Calvet sur la création d'une zone d'activité économique longeant le site prévu pour la LGV et le long duquel devait transiter l'éventuelle liaison électrique, c'était le seul

élément nouveau qui appelait des discussions directes avec la municipalité dirigée par M. Calvet. Nous en étions restés au fait hier, de ne pas faire une troisième réunion de cet atelier.

**M. AMIEL.-** Effectivement. Sur le plan que vous nous avez présenté ne figuraient pas ces zones réservées. Hier, on n'a pas très bien pu localiser les choses, on nous a dit que c'était implanté ici, la gendarmerie là, la zone d'activité un peu plus bas, mais s'agissant d'une zone d'activité et potentiellement de constructions par la suite, nous souhaiterions avoir un plan sur lequel figure l'impact de ces futures zones. M. Calvet en est d'accord, parce que par la suite, on ne peut pas bâtir sur la ligne directement, faire des fondations et construire un bâtiment, donc il faudrait quand même savoir comment sont situés les aménagements par rapport au tracé. Je pense que c'est un point singulier. On avait relevé des points singuliers, mais pour celui-là on n'avait pas pu le faire puisque ça n'avait pas été mentionné sur le plan. Je ne vous mets pas en cause, il semblerait que ce sont des décisions récentes du Conseil municipal qui font qu'elles n'avaient pas pu être prises en compte dans vos plans.

Cela impacte l'humain, il y a des constructions, une gendarmerie, etc., et on souhaiterait avoir au moins une représentation de ces zones réservées pour pouvoir nous prononcer et éventuellement soulever des points particuliers. Sur ce secteur, on a vu que le bâti est très loin, qu'il n'y a pratiquement pas de construction à proximité de la ligne, en bordure de la zone réservée TGV, mais on se trouve face à une inconnue. Donc, je souhaiterais –réunion ou pas réunion- que l'on ait quand même l'information sur la localisation de ces zones pour que l'on puisse éventuellement soulever les problèmes s'il y en avait.

Et puis, un autre élément important, c'est d'avoir le compte-rendu de l'entretien que vous avez eu avec M. Salvayre, et d'ailleurs je le contacterai pour qu'il me donne son point de vue également. S'il avait soulevé des points très particuliers, il faudrait qu'à ce moment-là on revoie les choses. Je laisse ouverte la possibilité d'avoir ou une réunion ou une information sur ces choses-là par rapport à hier.

**M. BERTAULT.-** Entièrement d'accord. Nous étions convenus hier qu'un compte-rendu, avec l'accord de M. Salvayre, soit transmis à l'ensemble des participants. J'espère que RTE fera cela le plus rapidement possible. Il a bien enregistré ce souhait qui a fait l'objet d'échanges hier. Sur les nouveautés quant au projet de M. Calvet sur la présence d'une future gendarmerie et de cette zone d'activité, cela va donner lieu à échanges et informations réciproques entre le maître d'ouvrage et la Collectivité concernée, et je demande que vous ayez l'ensemble des éléments de la part du maître d'ouvrage, qui vous permettront de pouvoir réagir à cette nouveauté.

**M. DECOEUR.-** Il y a un point qui ne vous a pas échappé, c'est que nous avons découvert hier –il faut le dire comme cela- qu'il y avait une zone d'activité, et ceci malgré les questions que l'on a pu poser au mois de mai, puisque nous avons envoyé un courrier à l'ensemble des municipalités pour faire part de leurs projets. Ce projet n'a pas été mentionné dans une quelconque réponse à ce courrier.

Deuxièmement, nous l'avons rencontré deux fois pour des discussions, et à ma connaissance ce projet ne nous a pas été mentionné dans les rencontres que nous avons eues. Nous

avons été au moins aussi surpris que vous d'entendre parler de ce projet, alors qu'en revanche, on avait parlé de la gendarmerie et du centre CTM. Je me rappelle même que lors de la réunion précédente, on avait dû prendre la distance entre le CTM et la liaison souterraine. Dont acte, on en avait parlé.

Comme on vous a dit que l'on vous enverrait des plans au 10.000ème avec le tracé, au bémol près que l'on avait proposé pour le village de Baixas de regarder le tracé, mais je vais y revenir, je vous propose que sur les plans que l'on vous transmettra après la réunion, on mette les éléments qui auront été portés à notre connaissance sur l'emplacement de cette gendarmerie, de ce CTM, et de la zone d'activité. On va rencontrer la municipalité du Soler pour qu'elle nous en dise un peu plus sur l'emplacement de cette zone d'activité et leur vision des choses. C'est bien pour cela que l'on contacte toutes les municipalités en amont pour ne pas être dans des situations un peu inconfortables ou désagréables, où l'on découvre des projets en cours de route. Pas de problème, on vous portera cela sur les plans.

Un autre point : on a parlé du tracé de cette liaison souterraine dans l'atelier 2, sauf pour la commune de Baixas, en l'absence d'un représentant. Aujourd'hui, nous sommes en petit comité, c'est très bien. Je suppose que M. Depoues vous a donné un certain nombre de renseignements, mais si vous souhaitez des renseignements complémentaires sur la première réunion de l'atelier 1, il n'y a aucun problème, on a tout avec nous, et je crois qu'il faut aussi que l'on parle du tracé de la liaison souterraine sur la commune de Baixas qui manquait hier en atelier 2 et que l'on peut peut-être annexer en atelier 1. Je crois que le Président de l'atelier 2 à qui j'ai fait cette proposition hier en était d'accord.

Je ne sais pas si vous y voyez un inconvénient, mais on s'adapte comme vous le faites, Monsieur Foxonet, j'ai bien compris les difficultés auxquelles vous étiez confronté, on s'adapte en fonction des événements, nous sommes dans une structure propre à pouvoir s'adapter.

Peut-on parler rapidement de l'extension du poste de Baixas, et puis vous apporter les réponses aux différentes questions que vous aviez posées lors de la première réunion de l'atelier 1 ? Jannick va nous faire un rappel de l'extension prévisible du poste de Baixas, et des raisons de cette extension.

**M. BOULIN.**- Bonjour à tous. Actuellement le poste électrique de Baixas s'étend sur 12 ha. La D614 est à l'est du poste électrique. L'extension prévue du poste est à l'ouest et au sud-ouest du poste actuel. Une extension pour la partie 225.000 V à l'ouest, en continuité des installations 225.000 V qui ont été réalisées pour l'alimentation de la station LGV, et la partie station de conversion avec les bâtiments dont je parlerai un peu plus dans le détail ensuite, au sud et sud-ouest, avec l'extension des installations actuelles 400.000 V installations aériennes, continuité des installations qui existent et la station de conversion proprement dite en plein sud du poste, avec 2 bâtiments d'environ 2500 m<sup>2</sup> chacun d'une hauteur allant de 15 mètres à 23 mètres, et un petit bâtiment central pour les installations de commande de la station de conversion.

**M. DECOEUR.**- On a pris le parti, au cours de la première réunion d'atelier, de vous parler de l'extension complète du poste de Baixas toutes raisons RTE confondues. C'est-à-dire que

l'extension que vous voyez à l'ouest, en vert (code de couleur, vert 225.000 V, rouge 400.000 V), est complètement indépendante du projet de liaison France/Espagne. Il n'en reste pas moins que comme partout il y a évolution du réseau d'alimentation d'une région, obsolescence de certaines installations, besoin de consommation complémentaire, et donc besoin de transport complémentaire, ce qui fait que manifestement, le développement du transport d'électricité sur la région du Roussillon va se faire en 225.000 V compte tenu des puissances engagées. Donc, on a amorcé un début de poste 225.000 V avec l'arrivée de la station LGV. Cette amorce de poste 225.000 V va se prolonger dans les 20 prochaines années, à un rythme que je ne connais pas en détail. En tout cas, la concertation liée à ce développement du réseau 225.000 V suivra son cours et démarrera le moment venu. Je crois savoir qu'elle va démarrer dès 2010. En vert, c'est l'extension du poste de Baixas 225.000 V pour les besoins du développement de l'alimentation et du transport d'énergie dans la zone du Roussillon, et c'est indépendant de France/Espagne. Néanmoins, je ne me voyais pas du tout dire : « je ne vous présente que la partie en rouge, et c'est un autre collègue qui viendra dans quatre mois vous dire qu'il y a aussi autre chose ». Personnellement, c'est quelque chose qui ne me convenait pas, et j'ai pensé qu'il y avait une présentation globale à faire.

Vous noterez aussi que j'ai bien parlé d'installations RTE. Il y a bien entendu d'autres acteurs, notamment EDF Energies Nouvelles avec un programme d'éoliennes que vous connaissez très bien, qui va se raccorder à ce poste, et pour lequel il y aura des installations, sans commune mesure en matière d'extension, qui vont venir s'accoler à ce poste de Baixas. Je l'ai cité dans la présentation au cours de l'atelier, mais en indiquant que c'était pour mémoire. Il y a forcément quelque chose qui va se passer, ce n'est pas du domaine de RTE. Je crois savoir aussi que l'emplacement du terrain est en train de se stabiliser après avoir pas mal migré de façon circulaire autour du poste. EDF Energies Nouvelles va donc avoir des installations accolées au poste de Baixas. La production de ces éoliennes sur la zone de Baixas et ses environs va s'écouler via le poste de Baixas.

Il y a aussi un projet qui n'en est pas au même stade d'avancement, qui est un projet d'un poste de distributeur qui serait lui aussi accolé, mais il n'est pas aussi mature que le poste de raccordement des éoliennes. C'est bien l'esprit d'une présentation générale de tout ce qui va se passer sur ce poste de Baixas qui nous a animés.

**M. BOULIN.**- Au niveau de la station de conversion, je vous disais qu'il y a deux bâtiments de surface cumulée d'environ 5.000 m<sup>2</sup>. On vous montre un exemple de bâtiment, une pré-consultation a pu être faite, ce sont des bâtiments qui demanderont à être habillés et travaillés avec un architecte. Vous voyez un exemple de bâtiments qui pourront constituer la station de conversion, bâtiments d'une hauteur de 15 mètres pour les trois-quarts du bâtiment, pouvant monter jusqu'à 23 mètres.

**M. DECOEUR.**- Ces hauteurs sont inférieures aux pylônes d'entrée du poste, qui font à peu près 30 mètres. Ils sont de l'ordre de grandeur des hauteurs de charpentes du poste, je crois que la charpente 400.000 V a une hauteur de 21 mètres. On avait essayé de regarder, la dernière fois, si on les voyait depuis le village de Baixas. Il se trouve que notre modèle numérique de terrain s'arrête

au rond-point qui se situe en haut, au sud du village de Baixas. On a trouvé une astuce : on s'élève d'une certaine hauteur, et on colore d'une certaine couleur la surface d'où on voit le point correspondant à son altitude.

**M. BOULIN.**- On a représenté des cônes de visibilité. Trois cônes différents : un cône pour chacun des bâtiments, au point le plus haut de 23 mètres ; un autre cône au niveau des pylônes 400.000 V qui se situent juste à proximité du poste électrique, on a mis un cône sur le pylône central. Depuis ces cônes sont représentés en deux couleurs les points où l'on voit ces bâtiments, et les points où on ne les voit pas.

**M. DECOEUR.**- Dans l'angle de vision embrassant le village de Baixas. On est bien d'accord ?

**M. BOULIN.**- On est bien d'accord, c'est une vue depuis le poste jusqu'au village de Baixas. En vert, c'est la zone où l'on voit le bâtiment. A proximité du poste vous voyez des petites zones en rouge où l'on ne voit pas le bâtiment, il y a des petits talus ou des petites haies, on est à quelques dizaines de centimètres du sol. Les installations sont vues sur le terrain plat autour du poste électrique, et quand on arrive au niveau du village de Baixas on a une zone rouge. Donc, depuis le village de Baixas, les installations actuelles du poste électrique ne sont pas du tout vues. Les bâtiments seront moins hauts que les pylônes, donc les bâtiments ne seront pas vus, et les pylônes ne sont pas vus depuis le village de Baixas.

**M. DECOEUR.**- Tout ce qui est rouge correspond à la zone d'où on ne voit ni le haut de 23 mètres du premier bâtiment, ni le haut de 23 mètres du deuxième bâtiment, ni le pylône de 30 mètres de haut. C'est bien ça ?

**M. BOULIN.**- C'est bien ça. C'est une vue depuis le poste électrique. On va se mettre de l'autre côté, depuis le centre du village : on est à hauteur d'homme, on ne voit aucune installation, et si on monte en altitude, on va voir à quelle altitude on commence à voir les installations (les pylônes). A 12 mètres on commence à voir le haut des pylônes, et là on commence à voir les bâtiments à 16 mètres de hauteur depuis le centre du village.

**Mme JANIN.**- Quand vous parlez de le voir de Baixas, j'imagine que vous parlez d'être à hauteur d'homme quand on est un piéton, parce que si M. le Maire a l'intention de construire des tours à Baixas, il y aura une partie des tours qui le verront, ça dépend de la hauteur, mais ceci dit, je ne pense pas que le fait de voir un bâtiment change grand chose au problème.

**M. DECOEUR.**- Il suffirait de sortir dans la rue pour s'apercevoir que l'on ne voit pas le poste de Baixas, mis à part du haut du clocher, peut-être. C'était simplement pour vous montrer que pour commencer à voir un petit morceau, il faut s'élever à une quinzaine de mètres.

**M. BOULIN.**- Et si vous me donnez la hauteur du clocher, je peux vous dire ce que l'on voit.

**M. FOXONET.**- Je voudrais dire qu'en catalan, « baxe » c'est descendre. Il faut savoir que Baixas est un village qui a été construit dans un lieu dit « bas ». Le village de Baixas a été construit en partie basse. Le vieux village de Baixas est celui-ci, l'entrée de Baixas est le porche Notre-Dame que vous avez emprunté pour arriver. On descendait pour ensuite remonter vers les

vignes. Que l'on vienne de Pézilla, Saint-Estève ou Calce, on descend à Baixas. Notre volonté et celle de mes prédécesseurs a toujours été, dès que l'on se situe sur les parties hautes du village, de le regarder vers le bas, et de tout faire pour que l'habitat soit en hauteur mesurée et réglementée afin que lorsqu'on est en partie basse, dans le village, dans le bâti, il n'y ait aucune visibilité sur l'extérieur, et par contre, quand on est sur l'extérieur que l'on ait les toits des maisons et qu'il n'y ait pas de tour qui dépasse ces toits. Il y a cette église en tuiles canal rouges, et le village que nous voulons maintenir en tuiles canal rouges. Je précise que le village est classé par le retable de l'église Sainte-Marie qui est ici, c'est un monument historique.

Je voudrais rappeler un point important : Baixas a en son sein un vignoble ancestral qui fait partie de notre patrimoine historique, mais c'est aussi un patrimoine économique. J'ai réussi à faire intégrer Baixas dans la Communauté d'agglomérations et parmi les 24 communes autour de Perpignan. J'ai proposé que Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomérations prenne deux nouvelles compétences par l'entrée de Baixas et puis de Calce., qui a suivi Baixas dans cette intégration, deux compétences qui sont les énergies renouvelables et la viticulture. De nombreuses compétences existaient, mais pas celles-ci.

Baixas village viticole, l'un des villages viticoles aujourd'hui, c'est toujours d'actualité malgré une conjoncture difficile, mais un village viticole où nous avons, par rapport au nombre d'habitants (environ 1.400), encore une forte population viticole en activité principale voire en pluriactivité, mais aussi de nombreux jeunes qui se sont installés en exploitation existante, ou qu'ils ont créée ou achetée ces dix dernières années.

Baixas compte aussi des entreprises telles que les carrières du groupe Lafarge à la Madeleine ; le groupe Point P, fabrications de blocs béton et autres ; le groupe Catalogne Enrobés, fabrication d'enrobés à chaud ; le vignoble, avec une cave coopérative que vous connaissez, la cave Dom Brial, qui est une grande structure départementale et régionale ; et des entreprises.

Vous disiez en préambule de réunion que vous êtes arrivés à Baixas sans connaître ce centre, ce vieux village. Je rends hommage à ce qui a été fait par d'autres, les élus sont là de façon éphémère dans l'aménagement, on prend un patrimoine ancestral et historique, et on poursuit l'embellissement. J'en veux pour preuve que derrière notre église, depuis huit ans que je suis maire, nous attendions l'acquisition d'une dernière maison pour que la Cellière puisse enfin être rénovée, et nous partons sur les prochaines années sur un grand projet de rénovation de dix maisons communales derrière l'église. Par cette acquisition nous aurons une Cellière digne de ce nom, avec des ateliers d'artistes en rez-de-chaussée, et des habitations pour ces mêmes artistes au premier étage.

Baixas s'embellit. Vous parliez « d'embrasser Baixas », mais je veux faire épouser Baixas avec le monde de l'entreprise. Le poste fait partie intégrante du patrimoine baixanenc. C'est une structure qui aurait pu enlaidir le village, nous avons de nombreux débats avec les membres du Conseil municipal et la population, nous avons toujours entendu parler de Baixas comme un village qui était respecté, dont les façades étaient entretenues ainsi que les rues, avec ce marbre de Baixas que vous voyez ici même, qui est la brèche orientale et la brèche romaine (car nous avons des

anciennes carrières). Je suis ravi de ce projet tel que vous venez de le présenter, car cet atelier a bien travaillé. Je n'ai pas participé à la dernière réunion, mais cet atelier avance, travaille, et je sais que votre volonté (et tous ensemble nous y parviendrons) est de poursuivre l'embellissement de notre village tout en travaillant sur l'extension du poste avec la volonté d'une intégration paysagère, environnementale. Nous aurons un certain nombre de demandes bien précises, je pense notamment au choix des couleurs du bâtiment. Je proposerai que sur le nuancier de la commune qui est essentiellement composé de couleurs ocres, des couleurs soient respectées comme nous le demandons quand des particuliers rénovent des maisons, tant au niveau des façades, des boiseries, des ferronneries, et nous sommes allés jusqu'à imposer un toit en tuiles canal rouges sur les bâtiments de la station d'épuration que nous avons inaugurée ces derniers mois.

Il y a une réelle volonté de faire épouser les extensions, les rénovations des structures existantes mais aussi les structures à venir. L'extension que vous nous proposez est une nécessité, et nous l'avons bien comprise depuis des mois maintenant. Nous avons eu de nombreux débats. Une réunion publique aura lieu en début d'année à Baixas, comme je me suis engagé à l'organiser. Notre volonté est de travailler avec vous tous, pour que cette extension qui n'est pas un projet communal mais international, soit un exemple de réalisation. Bien sûr, j'y veillerai, nous y veillerons au moment du Conseil municipal et par là même aussi avec les acteurs économiques propriétaires de ces exploitations autour. Je suis moi-même vigneron en pluriactivités, et je souhaiterais que ce territoire continue à être respecté et par là même embelli.

Nous allons aussi, au-delà de cette extension sur la 225.000 et la 400.000, lancer un projet en 2010 d'éventuelles acquisitions de parcelles qui ne seraient pas concernées par cette extension pour aller, d'un commun accord, vers une volonté de redessiner cette zone dans son ensemble. On verrait l'ensemble de ce territoire afin que cela devienne un territoire qui a su s'étendre et aussi respecter l'environnement. Si des parcelles autour étaient à vendre, la commune s'en porterait acquéreuse afin que nous puissions aller éventuellement vers des champs d'oliviers, des actions menées en partenariat avec des associations, avec pourquoi pas les associations de défense de la nature, comme nous en avons une chez nous aussi. Il y a une volonté, au-delà du poste en lui-même, de regarder l'ensemble de ce territoire, en faisant épouser le projet des énergies renouvelables auquel vous avez fait allusion, sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années, et lors du Conseil municipal qui aura lieu jeudi soir, nous voterons les révisions simplifiées qui concernent aussi ce projet. A proximité de Calce, du poste de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (l'usine d'incinération), à proximité du poste qui va connaître une extension, c'est tout un territoire qui doit être étudié. Il s'agit d'étudier et de voir l'ensemble de ce territoire et l'avenir de notre village, et par là même l'avenir de la viticulture.

**M. BERTAULT.**- C'est très intéressant parce que cela rejoint l'expérience que nous avons des débats publics. Lorsque l'on parle d'un projet particulier, il s'insère dans un environnement, une réflexion territoriale, une recherche de cohérence territoriale, et entrer dans un territoire par l'étude d'un projet bien particulier permet aux gens de monter en généralité, d'envisager non plus

simplement l'objet même du débat ou de la concertation, mais de l'insérer dans une réflexion, dans un ensemble au niveau territorial. Je pense que vous en avez donné un bon exemple.

**M. DECOEUR.**- Tout ce que vous venez de dire là m'interpelle dans le bon sens du terme. On va retravailler sur les voiries autour du poste, et la réflexion que vous avez indiquée sera à intégrer dans l'identification, dans la réfection et le réaménagement des voiries tout autour du poste.

**Mme JANIN.**- Parlez-nous quand même des champs électromagnétiques autour de cette zone, car il y en a ! C'est quand même un paramètre important pour l'aménagement de toute la zone.

**M. PAGES.**- Pardon, mais avant d'en arriver aux champs électromagnétiques, je voulais rebondir sur ce qu'a dit M. le Maire. Pour tout ce qui est environnement paysager, il y a deux stratégies. Il y a la stratégie de chercher à masquer quelque chose, et la stratégie de l'intégrer dans son environnement. Je sens que cette seconde stratégie est préférable, d'autant que l'on ne pourra pas masquer toutes ces installations-là. Il est clair que ce n'est pas en mettant des rangées d'arbres que l'on masquera des pylônes qui font plus de 30 mètres de hauteur. Je pense qu'il faut travailler dans une logique plus globale ; il faut chercher à travailler aussi sur les couleurs, tout le côté architectural va être important, et il faut voir aussi qu'à terme il y aura des éoliennes qui feront 100 mètres de hauteur (à hauteur de pales), voire plus, et il faut vraiment avoir une réflexion dans ce sens-là.

**M. AMIEL.**- Ce discours m'a intéressé et m'a conforté, car je suis très sensible à l'aménagement du territoire dans cette plaine du Roussillon qui est en forte croissance (il y a une poussée démographique importante). Ce qui est important, plutôt que de masquer les choses, c'est de travailler sur l'aménagement architectural des bâtiments, plutôt que l'aménagement paysager, bien que ce soit complémentaire, mais surtout sur l'aménagement architectural. Par l'observation d'autres régions touristiques que la nôtre comme la Bretagne, on remarque que hors des grandes villes où il y avait des architectures particulières -c'est un peu le cas avec Perpignan avec le nouveau théâtre- qui sont intégrées dans le cadre d'une grande cité, hors de cela, dans la région, les petits villages, on remarque l'unité architecturale ; en Bretagne, ce qui fait la beauté de la région c'est l'unité architecturale. Ici, l'unité architecturale c'est un peu l'archétype du mas catalan, avec des couleurs rouges sur la bordure des bâtiments, des couleurs ocres, et la tuile canal rouge. Je crois que si l'on ne veut pas avoir quelque chose qui ressemble à un pagode chinoise parachutée en plein milieu de la campagne, si on fait une architecture alambiquée et parfois avec beaucoup de recherche, il faut avoir en tête ces paramètres importants en matière de couleur, de toiture, d'angles de bâtiments et prévoir peut-être des ouvertures arrondies entourées de couleurs plus foncées. Je pense que c'est un élément important à travailler. On peut prendre un cabinet d'architecture très renommé qui nous fera quelque chose de formidable dans la conception, mais qui n'aura peut-être pas l'intégration souhaitée. Je crois que cette intégration est un paramètre important que vous avez évoqué.

**M. DECOEUR.**- Je pense que la discussion que nous avons trouvera tout à fait ses prolongements à l'intérieur du groupe de travail dont on a parlé tout à l'heure. On amorce déjà la discussion, je partage ce que vous dites, je ne suis pas architecte, mais il y a des choses auxquelles

je suis sensible, et à l'intérieur de ce groupe on pourra débattre de l'ensemble des points que vous venez d'indiquer.

Les champs magnétiques : la question qui avait été posée au cours de la précédente réunion de l'atelier était la suivante : quid des champs magnétiques lorsqu'on est contre la clôture du poste ?

**Mme JANIN**.- Non, la question c'est qu'il y a déjà des champs électromagnétiques, donc multipliés par deux.

L'autre question concerne la nature du sol. C'est de la terre, c'est bétonné ? C'est important pour la pluie.

Et puis le bruit. Ce sont mes trois questions.

**M. DECOEUR**.- Concernant les champs électromagnétiques, nous sommes dans l'atelier extension du poste de Baixas (dans les autres ateliers on a parlé du champ magnétique statique dû à la liaison souterraine). Je vais donc répondre sur le champ magnétique lié à l'extension du poste de Baixas. Le poste de Baixas a une particularité puisqu'il va avoir des installations du réseau général alternatif à 50 Hz tel qu'aujourd'hui, et des installations liées à la liaison à courant continu, c'est la station de conversion alternatif/continu. A l'intérieur du poste de Baixas, il y aura deux sources de champ magnétiques. Il y a même du champ électrique qui existe en raison des installations existantes à 50 Hz. Il y a donc du champ électrique 50 Hz, du champ magnétique 50 Hz et du champ magnétique en courant continu.

Sur les champs électrique et magnétique à 50 Hz, il n'y a rien qui diffère le poste de Baixas de tout autre poste électrique. Il y a des transformateurs comme tout autre poste électrique. Il n'y a pas d'installation –hormis la station alternatif/continu- génératrice de champs électrique ou magnétique à 50 Hz, différente de tout autre poste électrique de RTE. Ce sont des choses que l'on connaît parfaitement, puisqu'on a 600 postes électriques sur le territoire. On a regardé ce que donnerait le champ magnétique à 50 Hz si on s'approche du poste de Baixas et qu'on se met à la clôture. Les estimations que l'on a faites montrent que l'on atteindra une valeur du champ magnétique à 50 Hz qui sera entre 5 et 10 microteslas. Retenons au maximum 10 microteslas de champ magnétique à 50 hz contre la clôture. Je rappelle que le champ électrique à 50 Hz, tout comme le champ magnétique à 50 Hz, décroissent rapidement dès que l'on s'éloigne de la source de production de ces champs.

Une autre précision : quand je dis « au maximum », il y a des installations à l'intérieur d'un poste qui sont plus génératrices de champs magnétiques que d'autres. Si vous tournez autour du poste de long de la clôture, si vous allez côté est du poste avec un poste à 63.000 V, avec des intensités moindres, vous serez plus proche des installations à 63.000 V et là vous aurez un champ magnétique plus faible. Si vous passez le long de la clôture qui est la plus proche des installations à 400.000 V où il y a le transit le plus élevé, vous allez avoir un champ magnétique à 50 Hz qui sera plus fort. Et la fourchette que je vous ai donnée de 5 à 10 microteslas, en retenant la valeur de 10 microteslas, c'est le maximum maximorum, c'est-à-dire au voisinage des installations à 400.000 V.

Autre précision : vous pouvez par exemple vous mettre au voisinage de la clôture du poste, mais sous une ligne 400.000 V qui part. Là, vous allez mesurer un champ magnétique, et le champ magnétique lié à la présence de la liaison aérienne qui va passer au-dessus de votre tête va être prépondérant par rapport au champ magnétique dû au poste, et là vous arriverez à une trentaine de microteslas, de façon classique, sous une ligne à 400.000 V. Vous êtes à la verticale d'une ligne à 400.000 V, vous avez une trentaine de microteslas, et cela va devenir prépondérant par rapport à la valeur du champ magnétique à 50 HZ qui sera un peu un bruit de fond lié aux installations du poste électrique. Voilà ce que l'on peut retenir pour le champ magnétique à 50 Hz.

Concernant le champ magnétique en courant continu, il est dû à la station de conversion alternatif/continu. Typiquement, la valeur que l'on aura en étant au plus proche de la clôture sera de l'ordre de 5 microteslas, dû à la station de conversion, compte tenu des distances auxquelles on se trouve des installations actives de la station de conversion. Même remarque : si vous vous mettez au niveau de la clôture du poste et que vous êtes pile poil à la verticale de la liaison souterraine qui part en direction de l'Espagne, c'est le champ magnétique dû à la liaison, parce que vous serez juste au-dessus de la liaison, qui va devenir prépondérant, par rapport à ce que j'ai appelé le bruit de fond du champ magnétique statique lié au poste. On a vu hier qu'en section courante on était aux alentours de 45 microteslas en étant exactement au point maximum à une hauteur de 1 mètre au-dessus du sol. Là, vous allez mesurer de l'ordre de 45 microteslas, plus le champ magnétique terrestre puisqu'on ne saura pas mesurer le champ magnétique dû à la liaison toute seule.

Retenez, pour résumer, qu'à la clôture, le champ magnétique à 50 Hz, lié aux installations alternatives du poste, c'est 10 microteslas. Retenez que le champ magnétique statique à la clôture du poste lié aux installations à courant continu, c'est 5 microteslas. Ce sont les ordres de grandeur que l'on a pu calculer.

**Mme JANIN.**- Je pense que l'on va demander à M. Le Ruz de regarder ces chiffres.

**M. BOULIN.**- Concernant votre autre question sur comment sera la surface à l'intérieur du poste, il y a les bâtiments qui sont couverts, un certain nombre de routes que l'on appelle des pistes à l'intérieur du poste électrique pour circuler avec des engins, ce sont des surfaces couvertes. Toutes les installations sont prises dans des massifs béton, c'est couvert. La surface couverte par rapport aux 12 ha de terrain est d'environ 2 ha. Pour le reste, c'est le terrain que l'on recouvre éventuellement de cailloux, mais c'est le terrain naturel qui est conservé. Pour ces surfaces imperméabilisées, nous allons créer des bassins d'un volume d'environ 2.500 mètres cubes. Nous avons représenté deux bassins sur le plan, ils ne seront peut-être pas positionnés là mais c'est le principe ; des bassins pour recevoir toutes ces eaux de surfaces imperméabilisées. Nous sommes soumis à un dossier loi sur l'eau et nous répondons parfaitement à cette réglementation.

**M. DECOEUR.**- Une autre question avait été posée sur le bruit : il faut distinguer là aussi les installations classiques du réseau général ; pour la station de conversion nous allons avoir un transformateur. On transforme le courant alternatif en courant continu, et ensuite il y a des

matériels, que l'on appelle dans notre jargon des IGBT, qui font de l'échantillonnage, de la commutation, etc., c'est de l'électronique à très haute puissance et à très haute tension.

Pour ce qui concerne le transformateur, rien ne distingue le transformateur qui va alimenter la station de conversion d'un transformateur classique. Ce sont des appareils externes, avec des systèmes d'aéro-réfrigération. On possède parfaitement (on a un certain nombre de transformateurs), il y a des études de bruit, des études acoustiques qui sont systématiquement faites au moment du projet détaillé, ou c'est fait au niveau de l'étude d'impact ?

**M. BOULIN.**- Non, l'étude acoustique ne sera pas faite au niveau de l'étude d'impact, puisque aujourd'hui nous n'avons pas tous les éléments techniques pour faire cette étude acoustique. Elle ne peut pas être faite pour l'étude d'impact, mais pour le projet d'exécution. Un dossier spécifique sera fait, une étude acoustique.

**M. DECOEUR.**- Une étude acoustique est systématiquement faite dès qu'il y a un transformateur.

Autre chose, les autres composants, ceux de la station de conversion. Ces composants peuvent être générateurs de bruit, mais ils sont tous en enceinte insonorisée puisqu'ils sont en bâtiment. Il y aura zéro bruit lié aux installations de la station de conversion. Elles sont toutes en bâtiment. Retenez que pour le bruit, rien ne distingue la station de conversion de Baixas d'une installation de transformateurs classiques. Pour les IGBT, le bruit qui n'est d'ailleurs pas extrêmement important et qui n'a rien à voir avec un bruit de transfo est enfermé dans le bâtiment.

Une autre question concernant les produits chimiques : il y a les produits chimiques classiques, notamment les huiles de transfo. On avait donné cet élément de réponse. Je vous confirme que dans un transfo, il y a de l'huile, et qu'il y a des dispositions classiques que l'on connaît très bien de confinement de l'huile en cas de problème sur le transfo. Je vous rappelle que l'on a des fosses déportées. En cas de problème sur le transfo, j'ai connu dans mon passé d'exploitant des problèmes de transfo qui se vide de son huile, et dans un transfo il y a 120 à 150 tonnes d'huile. Ça fait quand même une jolie capacité. Cette huile est évidemment intégralement récupérée et confinée dans une fosse déportée, au loin. Pour la petite histoire, l'invention de cette fosse déportée a été faite suite à un incident de transformateur dans un endroit que je connais bien en Bourgogne, puisqu'on a perdu un auto-transformateur qui a brûlé pendant trois jours avec impossibilité d'éteindre l'incendie, parce qu'avant on récupérait l'huile sous le transfo. On n'a jamais pu éteindre l'incendie. On met des galets au-dessus d'un caillebotis sur la fosse transfo, et j'ai vu les pompiers intervenir et la mousse qu'ils envoyaient était complètement décomposée chimiquement avec la température des galets. Manifestement il y avait un problème technique. C'est suite à cet incident qui s'est produit au poste de Vielmoulin, dans un petit village qui s'appelle Somberton au nord-ouest de Dijon, que ces fosses déportées ont été inventées, dans les années 1987/1988. Aujourd'hui, on n'installe que des fosses déportées pour confiner l'huile dans un endroit complètement déporté par rapport au transformateur, pour des problèmes d'incendies et mieux pouvoir isoler l'huile et couper son alimentation en oxygène au cas où il y aurait un incendie. C'est un problème maîtrisé concernant l'huile des transformateurs.

Autre point concernant les composants propres à la station de conversation alternatif/continu. Les seuls produits chimiques éventuels sont des produits chimiques liés au circuit de refroidissement de ces IGBT. Les IGBT sont les composants électroniques de puissance, qui par commutation se chargent de transformer l'alternatif en continu. Ce sont des matériels qui nécessitent un refroidissement. Il y a deux techniques, soit un refroidissement par air, mais manifestement les constructeurs actuels l'abandonnent, et s'orientent de plus en plus vers un refroidissement par fluide. Ce fluide, c'est soit de l'eau déminéralisée pour qu'elle ne soit pas conductrice, éventuellement additionnée de glycol. Une question se pose par rapport à son interdiction éventuelle. Aujourd'hui le glycol est un produit autorisé, on peut le confiner si jamais on le perd. Il n'est pas exclu, d'après les dernières informations que j'ai, que l'on s'oriente vers une interdiction de ce produit qu'est le glycol. On est en train de regarder cela de très près. Le glycol est un antigel de l'eau. Pour un circuit de refroidissement il est important qu'il ne gèle pas. Si jamais on a une panne des pompes de circulation de ce fluide, pour éviter qu'il ne gèle, soit on met du glycol, auquel cas on le confinerait si on avait un problème sur le circuit de refroidissement, soit on conserve de l'eau déminéralisée sans glycol, et on a une installation qui permet de réchauffer cette eau de circuit de refroidissement -c'est bizarre- pour éviter qu'elle ne gèle. Donc, hormis l'éventuel glycol du circuit de refroidissement des IGBT, il n'y a pas de produit chimique dans les stations de conversion.

**Mme JANIN**.- Vous avez répondu à nos questions. On va se renseigner de notre côté pour vérifier tout cela.

**M. DECOEUR**.- Sauf s'il y a d'autres questions sur le poste de Baixas et sur l'extension, peut-on regarder le tracé de la liaison à courant continu sur la commune de Baixas, sachant qu'hier on a fait la même présentation sur les autres communes de l'atelier 2 ?

**M. BOULIN**.- Peut-être juste avant, la proposition de reprofilage des voiries : on va devoir acheter un certain nombre de voiries existantes, on va rétablir l'ensemble des voiries qui existaient, on a une proposition de voirie qui contourne le poste, qui récupère les chemins ruraux qu'il y a autour, donc un contournement du poste, et un nouvel accès à la D614 pour accéder à la station de conversion. Monsieur le Maire, voilà une proposition de voirie que l'on vous montrera plus dans le détail.

**M. FOXONET**.- Il s'agit de voiries communales qui sont empruntées par les propriétaires des parcelles exploitées, de la vigne seulement, et puis elles sont empruntées par toutes celles et tous ceux qui ont envie de se promener et de profiter de ce magnifique environnement. Ça peut faire sourire, mais je maintiens ce que je dis. Effectivement, il y a quand même des possibilités qui s'offrent à vous pour nous présenter une modification de ces voiries. Il n'y a rien d'insurmontable. Les choses sont relativement simples. Un premier aperçu m'a permis de vérifier votre volonté (comme sur l'ensemble du projet) de pouvoir donner très facilement l'accès à toutes celles et ceux qui traversent ce territoire.

**M. DECOEUR**.- Avant de passer à la liaison, Jean-Marc m'a écrit un petit mot concernant les produits chimiques : il y a de l'hexafluorure de soufre, le SF6, dans nos appareils. C'est tellement courant que je l'ai oublié. L'hexafluorure de soufre est un gaz qui attire l'attention

particulièrement, car il a un effet sur l'effet de serre beaucoup plus important que le CO2. Il y en a notamment dans les disjoncteurs, dans les boîtes à câbles, dans les extrémités de câbles, c'est relativement réduit, c'est confiné dans des enceintes. On fait de temps en temps des compléments SF6 car il y a toujours de très légères fuites qui peuvent se produire. Sachez que ce gaz est extrêmement contrôlé chez nous. Je vous rappelle que RTE est certifié ISO 14.000 depuis l'année 2002 ou 2003. Le contrôle du SF6 fait partie des éléments que l'on regarde avec une très grande attention. Aujourd'hui, chaque zone d'exploitation connaît parfaitement le SF6 qui a été consommé sur sa zone.

Maintenant que les réponses ont été à peu près complètes, on peut peut-être passer au tracé de la liaison au sud de Baixas.

**M. BOULIN.**- Au sud de Baixas, il y a la double ligne 225.000 V qui est en souterrain, qui part du poste, et qui va emprunter la D614 à quelque 500 mètres du poste électrique. Les tracés proposés de la ligne électrique à courant continu sont un tracé à l'ouest ou à l'est de cette ligne 225.000 V et le plus près possible de cette ligne, tout en tenant compte de l'effet thermique d'une ligne par rapport à l'autre. Il y a une certaine distance à respecter qui est de 4,50 mètres au minimum entre les deux lignes.

**M. DECOEUR.**- 4,50 mètres, c'est l'entre-axes entre la liaison à courant continu et la liaison à courant alternatif. Cela ne veut pas dire 4,50 mètres entre les bords extrêmes des liaisons. En fait, on a 6 mètres de servitude liés à la liaison à 225.000 V, et 7 mètres de servitude liés à la liaison à courant continu, mais ces deux servitudes se chevauchent d'un mètre, c'est-à-dire que lorsqu'on est à 4,50 mètres d'entre axes, la totalité des deux servitudes conduit à une servitude globale de 7+6-1, c'est-à-dire 12 mètres.

**M. BOULIN.**- Le cheminement de cette nouvelle ligne est le long de la ligne 225.000 V., on rejoint la D614, un passage en domaine privé le long de cette ligne 225.000 V, au niveau de la D614 la ligne 225.000 V est sous la D614. Ce qui est proposé c'est un tracé dans un domaine privé à l'ouest ou à l'est. Nous avons évoqué lors de l'atelier 2, les difficultés de croiser cette ligne 225.000 V. Compte tenu là aussi des proximités thermiques, il faudrait faire un ouvrage conséquent si l'on devait croiser la ligne 225.000 V. C'est pour cela que l'on propose de ne pas croiser cette ligne 225.000 V sauf conditions impératives. La proposition qui a été faite hier est un tracé à l'ouest de la ligne 225.000 V, c'est-à-dire le tracé représenté en couleur rouge. La longueur de la ligne sur la commune de Baixas est d'environ un kilomètre, jusqu'au rec de l'Om.

**M. FOXONET.**- Un point qui a été peut-être abordé lors de la réunion de notre atelier : la conduite d'eau arrivant à Baixas se situe à cet endroit-là. Nous travaillons actuellement sur un projet de forage à proximité de notre château d'eau qui se situe immédiatement à proximité des dernières maisons en sortant de Baixas en direction de Pézilla et de Saint-Estève. Néanmoins il y a une conduite d'eau à proximité dont il faudra tenir compte et regarder les conséquences.

**M. DECOEUR.**- La conduite d'eau, si je me rappelle bien, doit être coté est de la D614 tout du long. Le passage de la liaison à courant continu serait systématiquement à l'ouest de la D614. Je pense que de ce côté-là, il ne devrait pas y avoir de problème particulier.

**M. AMIEL**.- Une question : on a parlé hier de ces servitudes, et des possibilités qu'il y avait de faire pousser dessus des plantes à racines peu profondes. On a également parlé des serres, vous avez dit qu'il était possible de réinstaller des serres après les avoir démontées pour effectuer les travaux. Je voulais savoir quelles étaient les choses qui étaient interdites sur ces servitudes, qu'est-ce qu'on ne pouvait pas faire ? Vous nous avez expliqué que juridiquement c'était un achat par acte notarié de servitude au propriétaire, donc qu'est-ce qui est vraiment interdit sur ces servitudes ?

**M. DECOEUR**.- Je ne pense pas que l'on puisse parler d'achat, ce n'est pas le terme, en fait on indemnise une servitude. Il y a deux choses -puis je passerai la parole à Jannick qui en sait plus que moi- qui me viennent immédiatement à l'idée, c'est que, premièrement, on ne peut pas bâtir tout simplement parce que si jamais on a un ennui sur le câble, il va falloir qu'on aille le réparer, et si c'est en plein milieu d'un salon c'est gênant. Il y a interdiction de bâtir sur cette zone de servitude.

Deuxièmement, il y a interdiction de planter des végétaux à racines profondes. C'est quoi la racine profonde ? On regarde tout au cas par cas, mais par exemple il n'y aura pas d'arbre sur cette zone de servitude. Après, se pose la question de la vigne. Ce sont des racines profondes ou pas ? En matière de vigne, ce sont des racines profondes, donc de la même façon il y aura interdiction de replanter de la vigne sur cette bande de servitude. Jannick, si tu as d'autres exemples ?

**M. BOULIN**.- Non, ce sont les seules interdictions qui sont faites au-dessus de la ligne. Sinon, toute culture peut être faite au-dessus de la ligne. Je reviens à la servitude, c'est une convention de servitude signée avec le propriétaire, qui est indemnisée, et cette convention est notariée, enregistrée chez le notaire.

**M. AMIEL**.- Ce qui est important, c'est que le propriétaire reste propriétaire de son terrain. On ne peut pas faire autre chose sans son accord ou l'achat de son terrain, finalement. Il passe une convention avec vous, il doit laisser passer la servitude pour aménager les travaux, etc., mais il reste propriétaire de son terrain.

**M. BOULIN**.- C'est exact. Il reste propriétaire de son terrain.

**Mme JANIN**.- Ca chauffe au-dessus de ces lignes, on ne peut pas y mettre n'importe quelle plantation. Le fait que ce soit enterré à 1,60 c'était exactement la bonne quantité de terre qui permettait de diffuser la chaleur de manière qu'elle sorte dans l'air et qu'elle se diffuse. Plus vous l'enterrez profond, plus il y a des problèmes de chaleur, si j'ai bien compris ce que vous avez expliqué. Donc, ça chauffe, il y a de la chaleur qui se dégage ou pas ?

**M. DECOEUR**.- Je renverrai à la phase 1 de la concertation, mais on en a aussi un peu parlé la dernière fois. Pourquoi est-ce que l'on se met à 1,60 mètre ? Pour nous, l'idéal est de se mettre le moins profond possible pour des problèmes notamment thermiques, mais quand on se met le moins profond possible, on rencontre deux inconvénients majeurs, car moins on est profond, plus on aura souvent des agressions au sens mécanique et accidents. Deuxième chose, c'est aussi pour que les terres puissent être réutilisées. J'ai travaillé dans des endroits où l'on replantait des céréales par dessus, où l'on cultive le terrain comme s'il n'y avait rien du tout. On fait de la céréale, du blé, ou du maïs, il n'y a aucun problème. Cette profondeur est toujours un compromis.

En ce qui concerne la température, on a vu les diapos qui donnaient la répartition de la température. Un câble fonctionne au grand maximum à 70°, donc typiquement, on est à 50° de fonctionnement du câble. Ce n'est pas une température de 300°, c'est une température qui est ce qu'elle est. Le sol est ce qu'il est, c'est-à-dire qu'il a des propriétés, la terre est un très mauvais dissipateur thermique, et il se trouve que l'air est un excellent dissipateur thermique. C'est pour cela que dans les courbes que l'on vous a montrées, on avait coloré de façon différente, plus c'était chaud, plus c'était rouge et après ça allait vers le jaune, le vert, le bleu, et le bleu le plus foncé lorsqu'il n'y avait rigoureusement aucune élévation de température. Si je me rappelle bien, lorsqu'on arrivait vers la surface on avait une différence de température extrêmement faible de l'ordre de 1 ou 2° au grand maximum. Effectivement, plus vous vous rapprochez des câbles, plus l'échauffement dû aux câbles va être sensible, c'est clair.

Des études sont en cours et n'ont pas à mon sens complètement conclu pour la vigne. On s'intéresse fortement à la vigne, notamment pour ici mais aussi pour ailleurs. Vous imaginez fort bien l'aspect économique, si l'on passe une liaison souterraine dans un endroit où il y a de grands crus classés, il y a des aspects qui méritent une attention toute particulière. Une étude a été confiée à AgroParisTech, le labo que l'on appelait dans le temps Agro, sur la température maximale pouvant être supportée par les racines de la vigne. Il y a des choses très intéressantes là-dessus. A ma connaissance cela n'a pas conclu. Il est sûr que lorsque des racines viennent tangenter le câble, elles vont être à des températures un peu supérieures, et les racines le supportent ou ne le supportent pas.

**M. AMIEL**.- Pour en revenir aux servitudes, vous allez donc prévoir une indemnisation pour les propriétaires qui ne pourront pas replanter de la vigne sur cette zone de 12 mètres, pour ceux qui seront en bordure des deux lignes ?

**M. DECOEUR**.- 12 mètres, la servitude a déjà été indemnisée lors du passage de la liaison 225.000 V, donc nous on va venir avec au maximum 7 mètres en plus, sachant que ces 7 mètres pourront peut-être être réduits à 6 mètres lorsqu'on sera côte à côte avec la liaison souterraine à 225.000 V. Mais oui, les gens seront indemnisés, on a des barèmes négociés avec la Chambre d'Agriculture et revus périodiquement.

**M. FOXONET**.- Par rapport à ce point, le vignoble qui se situe à cet endroit-là n'est pas un vignoble qui serait le meilleur territoire de notre commune. Nous avons lancé un grand projet sur Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomérations qui est de classer sur l'ensemble des 24 communes de l'agglomération et particulièrement sur ce secteur-là qui est l'un des meilleurs territoires en matière de vigne et de vin, il pourrait être imaginé aussi –c'est une proposition que je fais- d'étudier, pour certains, vous connaissez le morcellement des exploitations, l'éroitesse et les petites superficies de ces vignes-là, il pourrait être imaginé des remembrements, des échanges, des acquisitions de parcelles. C'est ce que nous sommes en train de faire sur un autre projet. Si on enlève déjà 5 mètres à certaines vignes, on enlève les trois-quarts de la vigne. En l'état actuel des choses, il faut savoir que les viticulteurs essentiellement en activité principale, sont très ouverts à des propositions qui leur

seraient faites, et j'en veux pour preuve que nous négocions actuellement sur un autre projet des acquisitions, des échanges avec des parcelles communales. Tout peut être étudié.

**M. DECOEUR.**- C'est un point intéressant que l'on note.

Sur le tracé, nous préconisons le tracé à l'ouest de la liaison souterraine à 225.000 V. Je retiens que c'est quelque chose pour lequel vous ne voyez pas d'inconvénient ?

**M. FOXONET.**- Pas d'opposition particulière.

**M. DECOEUR.**- D'accord. Y a-t-il d'autres questions ? Nous sommes peut-être arrivés au terme de notre réunion.

**M. FOXONET.**- Les points qui ont été évoqués seront présentés aux membres du Conseil municipal de Baixas par ma voix dès demain, en questions diverses. Je me suis engagé à donner en temps et en heure l'ensemble des éléments des réunions que nous avons eues depuis plusieurs trimestres, en sachant que bien sûr, pour la ligne dans son ensemble, mais particulièrement pour Baixas, au regard de ces futures réalisations, par l'extension, par ces aménagements, je souhaiterais que le Conseil municipal soit reçu par l'ensemble de vous tous, dans le cadre d'une réunion de présentation, afin qu'au-delà de ma voix, le projet puisse être présenté en temps et en heure. C'est quand même pour Baixas une modification importante pour le devenir de ce territoire, et je voudrais que le Conseil municipal avec qui je travaille de façon très proche, soit au-delà de ma participation ou de celle de mon suppléant, M. Depoues, tenu informé et au-delà soit intégré à cette future réalisation, puisqu'ils seront jusqu'en 2014 les élus qui vont connaître dans ce mandat la réalisation de l'extension et des aménagements.

J'en profite, en guise de conclusion pour ce qui me concerne, pour remercier d'ores et déjà, tout n'est pas gagné, terminé, nous avons encore beaucoup de travail tous ensemble, jusqu'au jour où les travaux débiteront, mais pour que tout soit fait pour la meilleure réalisation, étudié pour que cette extension épouse ce territoire. Mais je voudrais vous dire d'ores et déjà que le Conseil municipal vous remercie tous du travail, des études qui ont été réalisées et de cette collaboration. Je voudrais vous dire le sentiment qui ressort de ces trimestres de débats, où chacun a tenu son rôle et a eu la chance de participer à des débats fructueux, intéressants, très poussés, techniques et intéressants, et formateurs pour nous tous, parce que le maire que je suis n'a pas la maîtrise de l'ensemble des dossiers que nous suivons dans une commune. Dimanche soir, à 20 heures, un petit jeune de 17 ans tape à ma porte parce que les parents l'avaient mis dehors, il n'avait pas de quoi manger et dormir ; c'était hier sur d'autres dossiers avec un débat d'orientation budgétaire, c'est aujourd'hui et cet après-midi encore d'autres éléments dans d'autres missions.

Donc, le travail qui a été réalisé est, je le dis, exceptionnel. Ca a été une démarche très intéressante, où chacun a apporté sa pierre à l'édifice, avec comme volonté l'intérêt général, c'est ce qui vous a animés, c'est ce que je ressens, et je voudrais, au nom du Conseil municipal, vous remercier tous.

**M. DECOEUR.**- Il n'y a rien à rajouter là-dessus.

**M. BERTAULT.**- Merci pour ces mots pour tout le monde qui s'adressent aussi bien à nos amis des Associations qu'aux gens de la logistique, qu'aux représentants de RTE. Donc, pas de troisième réunion de cet atelier, on a tout vu, sauf si vraiment... On a fait le tour ?

**Mme JANIN.**- On va essayer de reprendre les éléments et de les faire vérifier par les experts, ça fait partie de notre travail. On vous croit, mais on veut quand même vérifier.

**M. BERTAULT.**- Vérifiez. Un dernier point, il ne faut pas que cela reporte les conclusions de la concertation à des échéances qui ne seraient pas compatibles avec ce que nous avons décidé d'un commun accord. Merci.

La séance est levée à 12 heures.